

RAPPORT N° 277 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 3 AVRIL 2021

Le présent rapport de SOS-Torture/Burundi couvre la période du 27 mars au 3 avril 2021 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au moins trois (3) personnes ont été assassinées au cours de la période dans différentes localités du pays.

Le rapport fait également état de deux (2) cas d'atteinte au droit à l'intégrité physique où une jeune adolescente de 17 ans a été victime d'actes de torture lui infligés par le procureur du Tribunal de grande instance de Bururi en guise de punition pour son refus de coucher avec lui et un ancien député a été torturé pour avoir dénoncé des abus qui sont commis contre des détenus au sein de la maison carcérale de Mpimba par des « *capitas* ».

Aussi, au cours de cette période, deux (2) militants du CNL ont-ils été victimes d'arrestation et détention arbitraire opérée sur fond d'intolérance politique par l'administrateur de Kayogoro et un (1) jeune homme récemment rapatrié du Rwanda a-t-il été enlevé à Ngozi par un groupe de trois Imbonerakure.

1. Atteintes du droit à la vie

- En début de soirée de dimanche 28 mars 2021 vers 17 h 45, des enfants qui gardaient des chèvres ont découvert un corps sans vie en décomposition d'un homme qui n'a pas été identifié dans la vallée de Buziranyundo, au pied de la colline et zone de Rugajo, dans la commune de Mugina, en province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi).

Ces enfants affirment avoir été alertés par plusieurs mouches et une odeur nauséabonde qui se dégageait d'un four à briques cuites et qu'ils ont informé les autorités communales et policières qui ont après donné l'ordre d'inhumer le corps de la victime sans procédure d'identification, après désinfection du lieu de la découverte macabre.

SOS-Torture/Burundi rappelle encore une fois que le fait d'enterrer hâtivement les corps sans vie de personnes découverts ici et là constitue pour les autorités administratives et policières un moyen de protéger les auteurs des crimes et anéantir toute velléité d'investigation judiciaire.

- En date du 28 mars 2021, sur la colline et zone de Kiguhu, commune de Mpinga-Kayove, province de Rutana (sud-est du Burundi), Justin Tuyikorere (24 ans) a tué son père Gaspard Harimenshi, âgé de 62 ans.

Selon des sources sur place, Justin Tuyikorere a exigé à son père de lui donner un lopin de terre afin qu'il le vende, mais ce dernier a refusé. C'est ainsi que, courroucé, son fils lui a administré des coups avec une houe usée et en est mort sur-le-champ.

SOS-Torture/Burundi a appris que le criminel a été arrêté par la police et placé en garde à vue au cachot du commissariat communal de police de Mpinga-Kayove pour des enquêtes.

- Dans la nuit de mercredi à jeudi 1^{er} avril 2021 vers 1h 30 min du matin, un officier supérieur de l'armée burundaise, le Lieutenant-colonel Blaise Ndayegamiye, a assassiné par balles un jeune lauréat des humanités âgé de 24 ans, Lionel Nimubona, qui travaillait comme caissier dans un bar « Ku Mucamo » situé dans le quartier de Kinanira II de la zone urbaine de Musaga, en commune Muha, au sud de la capitale économique Bujumbura.

D'après des sources sur la scène du crime, le criminel a frappé par force à la porte des serveurs de ce cabaret pour leur demander de lui offrir de la bière, mais ceux-ci ont refusé, lui expliquant que le bar était déjà fermé parce que les heures étaient très avancées. C'est alors qu'il est rentré en colère chez lui avant de retourner avec son arme de service de type kalachnikov et a immédiatement tiré sur le caissier qui est mort sur-le-champ, les autres serveurs ayant eu la chance de pouvoir se cacher.

Les mêmes sources précisent que le bourreau a finalement pu être arrêté deux heures plus tard sur l'intervention de la police militaire, les éléments de la police ayant échoué après plusieurs tentatives.

SOS-Torture/Burundi dénonce une impunité des membres des corps de défense et de sécurité devenue endémique, ce qui contribue à entretenir moult bavures au sein de ces institutions devenues plus des instruments de répression du pouvoir en place au Burundi que des instruments au service de la sécurité des citoyens.

2. Atteintes du droit à l'intégrité physique

- Le procureur du Tribunal de grande instance de Bururi (TGI), Agricole Ndayitwayeko, est accusé d'avoir violemment battu une jeune fille mineure, Thierryve Bitangimana, étudiante au Lycée communal de Nyanza-Lac et âgée de 17 ans, pour lui avoir refusé de coucher avec lui.

Selon des témoins au chef-lieu de la commune de Nyanza-Lac en province de Makamba (sud du Burundi) où ces actes ignobles de torture se sont passés, à la tombée de la soirée, le 21 mars 2021, le procureur du TGI Bururi, ayant également son domicile au même endroit, est passé devant la boutique du père de Thierryve, située tout près de la station d'essence, où elle vendait des articles étalés sur une table et lui a enjoint d'arrêter son activité et de rentrer immédiatement à la maison. Quand la victime tentait de lui demander pourquoi elle devait cesser son activité, Agricole Ndayitwayeko s'est rué sur elle et lui a violemment asséné plusieurs coups jusqu'à prendre finalement une chaise avec laquelle il l'a farouchement frappée au niveau de la tête et elle a aussitôt perdu connaissance.

Les mêmes sources précisent que la victime a été évacuée au centre de santé « Bon berger » à Nyanza-Lac pour les premiers soins, mais qu'elle a été transférée le lendemain à Kira Hospital à Bujumbura pour une prise en charge médicale appropriée.

SOS-Torture/Burundi a appris que ce procureur de Bururi, Agricole Ndayitwayeko, reste toujours en liberté bien que des membres de la victime aient informé en vain le procureur général du cas.

L'organisation fustige une fois de plus l'impunité qui gangrène le système judiciaire burundais et rappelle que les actes de torture sont prévus et punis par le code pénal en vigueur au Burundi (art. 206 à 211) et que l'État du Burundi a ratifié la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants depuis le 31 décembre 1992.

3. Torture en milieu carcéral

- L'ancien député Fabien Banciryano, accusé depuis plusieurs mois par le ministère public de rébellion et d'atteinte à la sécurité intérieure de l'État, a été placé pendant trois jours, soit du 29 au 31 mars 2021, dans une cellule infecte d'isolement appelée « Correction » au sein de la prison centrale de Mpimba. Il a en effet été puni pour avoir rédigé une lettre de dénonciation des injustices qui

sont infligées aux détenus par des chefs de cellules appelés communément des « *capitas* » en leur exigeant notamment de payer des rançons énormes en guise d'amende lorsque des prisonniers sont accusés d'avoir commis l'une ou l'autre faute; une lettre qu'il a été adressée au directeur de la prison centrale de Mpimba, OPC1 Ildephonse Bivahagumye, avec copie au président de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme (CNIDH).

Notons que, d'après des informations en provenance de ce milieu carcéral, cette cellule appelée « Correction » c'est une cellule d'isolement infecte, dépourvue d'électricité et du matériel de couchage, avec des conditions d'hygiène déplorables et dégageant une odeur nauséabonde.

SOS-Torture/Burundi condamne ces actes de torture infligés à l'ancien député, Honorable Fabien Banciryano, en violation du code pénal burundais et de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants que l'État du Burundi a pourtant ratifiée depuis bientôt 29 ans.

4. Arrestation et détention arbitraire

- En fin d'après-midi de dimanche 28 mars 2021, l'administrateur de la commune de Kayogoro en province de Makamba, Antoine Ndayiragije, a arrêté deux militants du CNL (Conseil national pour la liberté), Nestor Ntahondereye alias Wayinze, originaire de la colline Kabizi et Augustin Nduwayo surnommé Maneno, originaire de la colline Rusovu de la même commune, en pleines cérémonies de commémoration du 2^{ème} anniversaire d'agrément de ce parti.

Selon des témoins sur place, l'administrateur communal de Kayogoro, accompagné de ses gardes du corps et du chef de zone de Bigana, a appréhendé les victimes en prétextant qu'ils étaient en train de perturber l'ordre public sans toutefois expliquer comment et par quels moyens ils l'auraient perturbé, alors que cette activité politique avait été préalablement autorisée par le gouverneur de la province de Makamba.

Les mêmes sources indiquent que les victimes ont été immédiatement embarquées à bord du véhicule de l'administrateur communal vers le cachot du commissariat communal de police où elles sont arbitrairement détenues.

SOS-Torture/Burundi déplore un regain d'intolérance politique des membres du CNDD-FDD (Conseil national de défense de la démocratie - Forces pour la défense de la démocratie) contre les militants de partis politiques de l'opposition.

5. Enlèvement

- A la tombée de la soirée de mercredi 31 mars 2021 vers 18h 15 min, trois jeunes hommes en tenue civile à bord d'une voiture de marque TI aux vitres teintées ont enlevé Claude Mpabonyabagenzi résident à Muremera, au centre-ville de Ngozi (à côté d'une maison où résident les joueurs de l'équipe de football « Le Messenger ») et l'ont embarqué à bord de ce même véhicule vers une destination inconnue.

Selon des témoins, Claude Mpabonyabagenzi, originaire de la commune de Giteranyi en province de Muyinga (nord-est du Burundi) et qui venait de se rapatrier récemment au Burundi en provenance du Rwanda, a été enlevé à Burengo dans un bar appelé « Ku Mugozi » au moment où il était en train de partager un verre de bière avec son ami à qui il était allé rendre visite. Depuis ce jour, des amis de la victime l'ont cherchée dans tous les cachots de Ngozi, mais en vain.

Les mêmes sources révèlent que, parmi ses ravisseurs, un jeune Imbonerakure du nom de Musafiri Niyonkuru résidant au quartier de Kinyami et étudiant à l'Université privée de Ngozi a pu être identifié parce qu'il avait passé un certain temps dans ce cabaret avant de revenir à bord de ce véhicule de marque TI.

SOS-Torture/Burundi note que le modus operandi d'enlèvement de Claude Mpabonyabagenzi constitue une signature des agents du Service national de renseignement (SNR) et craint que cet acte d'enlèvement ne se transforme ensuite en une disparition forcée de la victime.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.